

OUVERTURE DE LA CHASSE A L'ENFANT

Le gouvernement a fixé la date de l'ouverture au 1^{er} juillet 2006. Le 30 juin prendra fin la suspension des expulsions accordée pour l'année scolaire aux jeunes majeurs scolarisés et aux parents sans papiers d'enfants scolarisés. Ceci à un moment où enseignants, parents et élèves risquent de relâcher leur vigilance!

Dans notre académie, cette suspension n'a pas toujours été appliquée : une famille avec enfants scolarisés a été déplacée de Lyon vers Calais, placée en centre de rétention et expulsée fin mars. D'autres enfants et adolescents scolarisés sont menacés du même sort. D'autant que la loi CESEDA sur l'immigration a été adoptée. Avec cette loi, ne seront « acceptables » pour l'Etat français que les étrangers rentables pour son économie, le temps que le patronat aura besoin d'eux.

Sarkozy a annoncé récemment la régularisation de 800 familles. C'est le résultat indéniable des mobilisations autour de RESF (Réseau Education sans Frontières) dont le SNES et la FSU sont partie prenante. Mais, le ministre de l'intérieur choisit les familles avec soin : les élèves doivent être nés en France, y avoir toujours été scolarisés et ne pas parler la langue du pays d'origine (quelle perversité) ! Moins de 10% des élèves concernés répondent à ces critères.

L'écrasante majorité des élèves sans papiers et de leurs familles reste donc sous la menace d'expulsions à partir du 30 Juin.

La CA académique du SNES de Lille appelle à participer aux actions du collectif RESF et de Tous Uni-e-s contre une immigration jetable, à signer la pétition « Nous les prenons sous notre protection », à assister au concert de soutien le 24 juin à la salle du gymnase à Lille et à participer à la marche au centre de rétention de Lesquin le 1er Juillet. Elle invite les élus SNES des CA d'établissement à présenter aux votes des motions dans les CA de fin d'année scolaire